

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2022.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, IRLLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Etaient absents excusés : FLEURAT Christian (pouvoir à MONACI Fabrice),
Mme DONZELLE Annie (pouvoir à CHAPON Xavier)

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 20 juin 2022

Désignation d'un secrétaire de séance : PECHINEY Murielle

1/ PASSAGE A LA M57

M PRIORE, conseiller aux décideurs locaux viendra le 20 septembre prochain en mairie, afin d'expliquer cette démarche.

Il est préférable de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – M14 2022 - 34

Virements de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Voirie	615231	- 66.67		
Titres annulés (sur exercice précédent)	673	66.67		
Constructions	2313 / Op. 216	- 300.00		
Autres immobilisations corporelles	2188 / Op. 154	300.00		

3/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022 - 35

Annule et remplace la DM N° 2022- 24 transmise au contrôle de légalité le 24 mai 2022

Il convient de modifier les écritures de stock comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
		Compte	Montant	Compte	Montant
Terrains		3351	- 76 395.14		
Terrains	040	3351	76 395.14		
Terrains				3351	- 4 043.87
Terrains	040			3351	4 043.87

4/ COMMUNE DE LANTENAY : RETRAIT DU TERRAIN DE FOOTBALL DU PARC DES EQUIPEMENTS RELEVANT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE 2022 - 36

Le terrain de football situé à Lantenay est un équipement relevant d'une compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Depuis plusieurs années, aucune pratique ne s'y exerce.

Après consultation de la commune de Lantenay, il se confirme que ce terrain, qui n'est pas utilisé, n'a plus d'intérêt communautaire.

Considérant l'avis favorable de la commune de Lantenay

Considérant que ce terrain n'a plus d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil d'agglomération en date du 19 juillet 2022, qui décide de sortir le stade de football de Lantenay des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE d'approuver le retrait du terrain de football de Lantenay des équipements relevant de la compétence optionnelle de Haut-Bugey Agglomération « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

5/ FOURRIERE DU HAUT-BUGEY

La fourrière du Haut-Bugey est une structure intercommunale apte à l'accueil et à la garde des chats et chiens en divagation ou saisis par l'autorité administrative ou judiciaire.

Comme rappelé en conseil communautaire et à la conférence des maires, une procédure doit être appliquée lorsqu'un animal est trouvé sur une commune.

La procédure est la suivante :

Dès qu'un animal est trouvé, il faut impérativement contacter la mairie concernée. Les communes sont tenues d'afficher la procédure de prise en charge des animaux en divagation.

Pour sa capture 3 solutions :

- Le particulier l'amène directement à la fourrière après accord express de la mairie
- La Police Municipale ou un agent communal va le chercher
- Un agent de la fourrière va le récupérer.

Les agents de HBA ne se déplaceront que :

- ~ sur demande du Maire
- ~ si l'animal est agressif et nécessite une prise en charge particulière ou
- ~ si aucun personnel communal n'est disponible.

Ces interventions, hors cadre de compétence, resteront exceptionnelles et seront désormais facturées à la commune à hauteur de 135 € (les agents de la fourrière doivent se déplacer à 2 et il ne restera qu'un agent sur site)

En dehors des heures d'ouverture de la fourrière, l'utilisateur devra contacter la police municipale ou la gendarmerie (en fonction des horaires) qui prendra en charge l'animal et le déposera dans un des boxes d'urgence situés devant la fourrière HBA et dont ils détiennent un jeu de clés.

! Cas spécifiques des animaux blessés ou morts :

Lors des horaires d'ouverture, si un animal blessé est déposé à la fourrière, il sera transféré chez le vétérinaire référent, par les agents HBA, et les soins seront facturés par le vétérinaire à la commune (*avec accord préalable sur un plafond de soins*).

En dehors des horaires d'ouverture, le particulier ou l'agent communal déposera l'animal directement chez un vétérinaire désigné par la commune.

En cas d'identification, le propriétaire sera directement contacté par le vétérinaire pour la prise en charge des soins.



Aussi, chaque commune doit nous communiquer :

- **Le numéro de téléphone d'une personne référente** « animal trouvé » qui répondra les week-end, congés et jours fériés ou les modalités de contact pour les agents HBA pour validation de la prise en charge de l'animal.
- **Le plafond de soins** en cas de transfert d'un animal blessé chez le vétérinaire
- **Si un particulier vient avec un animal blessé et que la commune est contre la prise en charge des soins, que doivent faire les agents de HBA ?**

Le conseil municipal décide de demander de plus amples informations à Haut-Bugey Agglomération avant de prendre toute décision.

6/ TARIFS DE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DES GITES COMMUNAUX 2022 – 37

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe, les tarifs de remplacement des équipements endommagés lors de la location des deux gîtes communaux, comme suit :

OBJET	TARIF DE REMPLACEMENT	OBJET	TARIF DE REMPLACEMENT
Verre champagne	3,00 €	Presse purée	20,00 €
Verre à eau	2,00 €	Passoire	3,00 €
Verre à vin (ballon)	2,00 €	Plat inox	5,00 €
Assiette creuse	4,00 €	Plat à tarte	5,00 €
Assiette à dessert	4,00 €	Plat four	5,00 €
Assiette plate	4,00 €	Plat de service	4,00 €
Coquetier	2,00 €	Bouilloire électrique	20,00 €
Bol	2,00 €	Cafetière	20,00 €
Grande tasse	2,00 €	Cloche micro-ondes	3,00 €
Moyenne tasse	2,00 €	Grille-pain	20,00 €
Petite tasse	2,00 €	Poubelle de tri	6,00 €
Fourchette	1,50 €	Poubelle ordures ménagères	6,00 €
Couteau	1,50 €	Presse agrumes	2,00 €
Cuiller à soupe	1,50 €	Mixeur plongeur	20,00 €
Cuiller à dessert	1,50 €	Chauffe-biberon	20,00 €
Couteau à steak	1,50 €	Crêpière	20,00 €
Saladier	5,00 €	Aspirateur	50,00 €
Verre doseur	3,00 €	Balai	5,00 €
Pichet en verre	5,00 €	Sceau + balai à franges	15,00 €
Râpe à fromage	2,00 €	Etendoir à linge	15,00 €
Dessous de plat	2,00 €	Pelle + balayette	2,00 €
Planche à découper (plastique)	11,00 €	Plumeau	5,00 €
Planche à découper (bois)	15,00 €	Lit bébé	40,00 €
Faitout + couvercle	23,00 €	Panier à linge	5,00 €
Poêle	12,00 €	Parasol	10,00 €

Casserole	7,00 €	Chaise haute	20,00 €
Couvercle	3,00 €	Toile cirée	22,00 €
Essoreuse à salade	6,00 €	Ustensiles divers	2,00 €

7/ QUESTIONS DIVERSES

7-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

Une réunion est prévue avec Monsieur PRIORE le 20 septembre 2022, pour le passage à la M57.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPOSE COMMUNE
PC	001 410 22 H0001	CHAPON Stéphane	Changement de destination d'une surface agricole pour de l'habitation. Modifications extérieures	30/05/2022	PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE
PC	001 410 21 H0002 M01	CHAPON Xavier	Ajout d'un auvent et diminution des dimensions d'une porte	17/06/2022	PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE
PC	001 410 22 H0002	PERRACHON Jean-Luc	Véranda	01/08/2022	PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 22 H0009	PONCELET Yves	Remplacement à l'identique d'une porte de grange	24/06/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 22 H0010	DUMONT Dominique	Réfection du toit	24/06/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION

Un rendez-vous est prévu avec un géomètre expert le vendredi 9 septembre pour travailler sur le nouveau lotissement à Sonthonnax-la-Montagne.

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC
Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'entretien des plantes durant cet été si sec, tout en respectant les restrictions concernant l'usage de l'eau.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY :

La rentrée a eu lieu le 1^{er} septembre ;

Equipe éducative :

Jehanne-Sophie Gros : Direction et classe des petits (PS au CP)

Aurore Guillon : Classe des Grands (CE1 au CM2)

Ann-Lyse Barbero et Manon Berthet-Bondet : ATSEM (Classe, cantine, garderie et bus)

28 élèves, 22 familles, dont 6 nouvelles. L'effectif se maintient.

Projets de l'année à ce jour : Festival du livre, séances de piscine.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

-la piste forestière est terminée en MONT GRISET

-les sapins sont marqués (travaux par abatteuse) en MONT GRISET

-les bûcherons de l'ONF sont en travaux sur NAPT (plantation qui bénéficie du plan de relance)

-sur NAPT, en Crison (parcelle N°30) le bois a été acheté par la scierie JULLIARD pour un montant de 24 059 euros (moins les frais de gardiennage)

-Mme GALLETTI a changé de fonction depuis le 1^{er} septembre ; elle est remplacée par Monsieur BELLEVILLE qui fera l'intérim jusqu'à la fin de l'année où sera nommé un nouvel agent ONF ; merci à Mme GALLETTI pour les 12 années passées sur notre commune.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

La place d'Heyriat a été refaite afin de mettre en valeur le lavoir.

La fontaine de Contafouze doit être achevée -imperméabilisation du bac.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

La réunion du 6 septembre sera reportée au 13 septembre.

L'enrobé sera réalisé en octobre après que les entreprises de Travaux Publics auront effectué des tests.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

- bagues et reprise de l'axe du rouleau palpeur terminés
- roulements arbre rouleau palpeur reçu pour l'élagueuse
- reste le montage

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

Des modifications sont à faire sur le nouveau site Internet ; une réunion est prévue avec la commission et M HUGONNET (probablement le 12 septembre).

Les conseillers municipaux devront faire parvenir à Isabelle les articles pour le bulletin municipal, au plus tard le 15 septembre prochain.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

RAS

7-2 Ambroisie

Il a été noté la présence d'ambroisie sur la commune ; le propriétaire du terrain sera alerté.

Séance levée à 22h15